

Délibération n° 2008-09B-VOI-01

LMSE : Adoption d'un protocole transactionnel avec les associations "Amis de la terre Midi-Pyrénées" "Veracruz" et "Vélo pour le développement du cyclisme urbain"

L'an deux mille huit le vingt deux septembre à quatorze heures trente, sous la Présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Arche Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	73
Présents :	58
Procurations :	12
Date de convocation :	16 septembre 2008

Présents

	Titulaire	Suppléant
Aucamville		M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	
Balma	M Stéphane COPPEY	
Beauzelle	M. Claude BENOIT	
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON	
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ	
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	
Colomiers	M. Bernard SICARD M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA	
Cornebarrieu		M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Pierre GUERIN	
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	
Pibrac	M. Robert BON	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLÉRA	
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO	M. Robert ARTÉRO
Seilh	M. Guy LOZANO	
Toulouse	Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Nicole BELLOUBET Mme Michèle BLEUSE M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. Pierre COHEN	

Mme Anne CRAYSSAC
 Mme Martine CROQUETTE
 M. Romain CUJIVES
 Mme Vincentella DE COMARMOND
 Mme Monique DURRIEU
 M. Jean-Michel FABRE
 M. Philippe GOIRAND
 Mme Maryse JARDIN-LADAM
 M. Pierre LACAZE
 M. Alexandre MARCIEL
 M. Henri MATEOS
 M. Antoine MAURICE
 Mme Saliha MIMAR
 Mme Erwane MONTHUBERT
 M. Etienne MORIN
 Mme Dominique PY
 Mme Cécile RAMOS
 M. Jean-Christophe SELLIN
 M. Jean-Charles VALADIER

Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Danielle BUYS	
L'Union	M. Georges BEYNEY	Mme Nadine MAURIN
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaires	Pouvoir à
Balma	M. Alain FILLOLA	M. Claude RAYNAL
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Castelginest	Mme Béatrice URSULE	M. Grégoire CARNEIRO
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Pierre GUERIN
Toulouse	M. Daniel BENYAHIA Mme Christine COURADE M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Régine LANGE Mme Claude TOUCHEFEU Mme Zora ZINA-RAGGOUA	M. François BRIANCON M. Joël CARREIRAS M. Henri MATEOS Mme Nicole BELLOUBET M. Jean-Michel FABRE Mme Maryse JARDIN-LADAM
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL	Mme Danielle BUYS
L'Union	M. Henri LEVRAT	M. Georges BEYNEY

Délégués titulaires délégués

Toulouse	M. Abdelkader ARIF M. Thierry COTELLE M. Bernard MARQUIE
----------	--

Délibération n° 2008-09B-VOI-01

LMSE : Adoption d'un protocole transactionnel avec les associations "Amis de la terre Midi-Pyrénées" "Veracruz" et "Vélo pour le développement du cyclisme urbain"

Exposé

L'arrêté préfectoral du 27 mars 2007, déclarant l'utilité publique des travaux de la Liaison Multimodale Sud Est, a fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Toulouse de la part des associations «Amis de la Terre Midi-Pyrénées», «Veracruz», «Vélo pour le développement du cyclisme urbain», qui ont parallèlement mené plusieurs campagnes de communication et de sensibilisation actives.

Faisant suite aux nouvelles orientations prises par le Conseil de Communauté le 7 juillet dernier, les représentants du Grand Toulouse et les Associations requérantes susvisées ont engagé des discussions afin de mettre un terme au contentieux relatif à ce projet.

C'est ainsi qu'un protocole transactionnel a été élaboré et est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil de Communauté.

Décision

Le Conseil de Communauté,
Vu le projet de protocole transactionnel annexé à la présente délibération,
Vu les articles 2044 à 2058 du Code Civil,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1

D'approuver les termes du protocole transactionnel dont le projet est annexé à la présente note.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit protocole et tous actes subséquents.

Résultat du vote :

- Pour : 69
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 1 (J-Charles Valadier)

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 25 septembre 2008

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN